



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un Projet de réforme des Retraites Injuste, méprisant et qui ne répare pas la pénibilité.

Pour la FNCB-CFDT, le projet présenté par le gouvernement qui prévoit le recul de l'âge de départ à la retraite est inacceptable, parce que profondément injuste, méprisant et excessif au regard des enjeux financiers.

Ce projet est profondément injuste et méprisant parce qu'il pénalisera les salarié.es qui ont commencé à travailler avant 21 ans. C'est une discrimination envers celles et ceux qui ont choisi, de gré ou de fait des métiers manuels ou nécessitant des études courtes. Cela revient à faire contribuer de façon supplémentaire les plus défavorisés. C'est donc profondément injuste. C'est un impôt sur ces salariés !

Tous les travailleurs doivent contribuer en fonction de leurs ressources et non pas en fonction de l'âge auquel ils démarrent leur carrière. Ce serait injuste aussi par rapport à l'espérance de vie, plus courte pour celles et ceux qui ont commencé tôt.

Par ailleurs, ce projet ne permet aucunement de prendre en compte le problème de la pénibilité pour les travailleurs et travailleuses qui exercent des métiers manuels. Bien au contraire, l'usure du corps due aux facteurs de pénibilité sera amplifiée avec un temps d'exposition plus long. Deux ans de plus en fin de carrière, c'est deux ans de plus en inaptitude, en arrêt maladie ou au chômage, ou encore deux ans de souffrance au travail en plus. Dans une enquête menée sur les mois d'octobre, novembre et décembre, les salarié.es de nos secteurs nous ont dit que leur travail pèse beaucoup ou trop sur leur santé, pour 50% d'entre eux, et que c'est le port de charges, les postures pénibles, les poussières, les vibrations et le bruit qui sont les facteurs les plus durement ressentis, ceux-là même qui ont été retirés du compte pénibilité par le président Macron en 2017.

Le gouvernement ment quand il affirme que la pénibilité a été prise en compte !

Seule la réintégration des 4 facteurs exclus en 2017 constituerait une mesure de justice à la hauteur des enjeux de réparation pour ces travailleurs et ces travailleuses. On ne peut pas se satisfaire d'attendre que les dégâts de l'usure du corps soient constatés médicalement pour réparer les expositions dont on sait qu'elles réduisent l'espérance de vie en bonne santé, et souvent quelques années après la retraite !

Reculer violemment l'âge de départ est donc absolument inacceptable, pour les salarié.es de nos secteurs et pour la FNCB CFDT.

Pour ces raisons, elle appelle tous les salarié.es de ses secteurs d'activité à manifester leur colère le 19 janvier, en arrêtant le travail.

Contacts :

- Rui PORTAL – 06-72-92-09-10
- Patrick BLANCHARD – 07-89-06-41-84
- Catherine VEZIEN – 06-07-43-37-57
- Pascal ROUSSEL – 06-79-56-37-56 - Secteur matériaux de construction
- Jean-Marc CANDILLE – 06-76-98-65-24 - Secteurs bois et ETGC
- Pascal BARBEY – 06-07-06-86-77 - Secteur Bâtiment
- Olivier DONNAY – 06-46-11-48-51 - Secteur logement social
- Samir BAIRI – 06-72-53-08-84 - Secteur Bâtiment
- Grégory GELE – 07-56-36 59 97 – Secteur Travaux publics

Fédération nationale des salariés de la construction et du bois CFDT

47/49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19 - Tel : 01 56 41 55 60

mail: fncb@cfdt.fr - www.construction-bois.cfdt.fr twitter.com/fncbcfdt - facebook.com/fncbcfdt